



# COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCÈS-VERBAL N° 30.24.25

RÉUNION PLÉNIÈRE DU 26.06.2025

## DECISION DE LA COMMISSION

**Affaire n°1 :**

**EF HERS COUSSATOIS / BALES FC du 10.05.2025 – U15 D2 – Poule A**

**Club de EF HERS COUSSATOIS**

Art 4.1.2 du Règlement disciplinaire - Interdiction de délivrance de licence pour une durée de 4 ans

Art 4.1.2 du Règlement disciplinaire - Interdiction de délivrance de licence pour une durée de 4 ans

Art 2.1 et 4.1.2 du Règlement disciplinaire - 1 mois de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 04.07.2025

Motif : responsable des agissements de son club

Equipe

Match perdu par pénalité

**Club de BALE FC**

1 an de suspension ferme de toutes fonctions officielles à compter du 04.07.2025, sanction aggravée pour brutalité sur jeune joueur et avoir pénétré sur l'aire de jeu

Motif : acte de brutalité/joueur pendant la rencontre

Equipe

Match perdu par pénalité

**Arbitre**

Retenue d'arbitrage pour absence non excusée à convocation.

Dossier transmis à la CDA